

ment par lequel les pays andins planifient conjointement le développement industriel de la région. Les sept grands secteurs réservés pour la programmation industrielle sont la métallurgie de base, les minéraux non métalliques, la chimie et la pétrochimie, l'industrie métal-mécanique, l'industrie électrique et électronique, le bois, la cellulose et le papier, et enfin l'industrie alimentaire. Deux grands types de programmes sont appliqués dans chacun de ces secteurs. Les programmes de rationalisation industrielle ont pour objet, le mot l'indique, de rationaliser la production d'industries déjà existantes dans ces secteurs. Relativement négligée au départ, la rationalisation industrielle s'est vu accorder une importance croissante ces dernières années comme en fait foi la récente création, au sein de la Junte, du département qui porte ce nom. La programmation sectorielle s'occupe, elle, de la production à venir et son objectif principal est de fournir les bases d'une spécialisation industrielle à laquelle pourront participer également tous les pays membres.

Les objectifs de la programmation industrielle n'ont pas tous été atteints, loin de là. C'est ainsi par exemple que trois programmes sectoriels seulement ont été approuvés au moment d'écrire ces lignes. Toutefois, ce retard n'est pas vraiment imputable aux pays membres eux-mêmes mais il nous paraît plutôt dû à la nouveauté et à la complexité d'un mécanisme qui n'a jamais été expérimenté auparavant dans aucun autre schème d'intégration régionale. Par conséquent, il est certainement trop tôt pour parler d'échec en ce domaine.

Un autre mécanisme original porte sur le traitement de faveur accordé aux pays de moindre développement relatif, c'est-à-dire à la Bolivie et à l'Équateur. Par l'ampleur des mesures qu'il comporte, ce mécanisme fait du Groupe andin un processus d'intégration tout à fait différent de ceux qui l'ont précédé. Le traitement préférentiel touche à la plupart des éléments de l'Accord de Carthagène et jusqu'ici il paraît avoir été appliqué avec bonheur par les pays membres du Groupe andin. La récente Décision 119, qui instituait un programme spécial d'appui à la Bolivie, constitue un exemple pertinent de la vitalité de cette mesure. Toutefois, l'application du traitement de faveur n'a pas été un succès complet dans tous les domaines puisque les représentants de la Bolivie à la Commission ont quelquefois fait état de négligences de certains pays participants dans des secteurs isolés comme par exemple le commerce régional et la programmation sectorielle.

Le dernier grand mécanisme est celui de l'harmonisation des politiques économiques et sociales. Des mesures importantes ont été adoptées dans ce secteur en particulier dans le domaine de la propriété et du développement industriels, dans le domaine de la nomenclature tarifaire et du financement des exportations, dans celui de la commercialisation des produits

agricoles, dans le secteur de l'infrastructure physique et dans celui des communications. La mesure la plus connue dans ce domaine de l'harmonisation des politiques est sans contredit l'adoption d'un code régional sur les investissements étrangers et les transferts de technologie. Plus que tout autre, ce geste a suscité des commentaires et des critiques qui ne se sont apaisés qu'avec la dilution progressive des principales mesures du code. Toutefois, il est évident que, sauf pour quelques actions isolées, le mécanisme de l'harmonisation des politiques économiques et sociales n'a pas constitué une priorité durant les premières années d'existence du Groupe andin. Pour le moment il s'agit là d'une situation normale, mais il est bien certain que si l'on veut progresser à l'avenir en ce domaine il faudra travailler pour obtenir une homogénéité plus grande entre les structures socio-économiques de chacun des pays membres.

Les années difficiles

Les quatre premières années d'activité du Groupe andin ont donné lieu à une progression spectaculaire du processus d'intégration. Cette situation était attribuable à la dynamique normale d'un schème d'intégration que l'on était à créer. La mise en place des institutions communautaires et l'adoption rapide de certaines mesures importantes avaient contribué à créer un climat d'optimisme et de confiance débordante en l'avenir du Groupe andin. De plus, ce sentiment était fortement ancré chez ceux qu'on appellera les technocrates andins, c'est-à-dire tous les fonctionnaires régionaux et les négociateurs nationaux qui gravitaient, de près ou de loin, autour du processus d'intégration et qui partageaient une volonté commune d'assurer le succès de l'entreprise. Enfin, la plus ou moins grande similitude entre les projets politiques des gouvernements de la Bolivie (jusqu'en 1972), du Chili et du Pérou explique aussi les succès de cette première période d'existence du Groupe andin.

A partir du début de 1974 toutefois, la situation allait se compliquer. En fait, on peut écrire que le processus d'intégration a été complètement bloqué de 1974 à 1976. La première raison qui explique cet état de choses est d'ordre technique; elle a trait à l'entrée du Venezuela dans le Groupe andin. Ce geste, que le gouvernement de Caracas avait été obligé de retarder sous la pression de la puissante *Fedecamaras*, avait obligé la Junte, dès 1972, à consacrer une part importante de ses activités à étudier et à modifier les programmes régionaux existants. Cette nouvelle adhésion rendait en effet nécessaire la reformulation de plusieurs des mécanismes de l'Accord de Carthagène et ce travail avait empêché la Junte de se consacrer à l'analyse des propositions qu'elle devait faire en vue des échéances de 1975 concernant en particulier le tarif extérieur commun et la programmation industrielle.

Ensuite, — et c'est là la deuxième raison, — la situation de l'économie internationale s'était grave-